



INSTALLER DU PHOTOVOLTAÏQUE

L'énergie photovoltaïque est la plus connue et utilisée des énergies renouvelables. Cette énergie est produite à partir du rayonnement solaire. Le terme photovoltaïque désigne selon le contexte le phénomène physique - l'effet photovoltaïque - ou la technique associée.

Les installations produisant ce type d'énergie sont composées de cellules photovoltaïques. Ces cellules fonctionnent sur le principe de l'effet photoélectrique. Cette installation produit de l'électricité qui peut être consommée sur place ou alimenter un réseau de distribution.

Il existe différents types de contrats que vous pouvez signer pour installer ce type d'installation.

Dans certains d'entre eux comme le bail à construction, vous n'avez pas à financer votre installation de panneaux photovoltaïques grâce à la location soit de votre terrain soit de votre bâtiment. Dans tous les cas, renseignez vous bien auprès de spécialistes du droit avant de signer quoi que ce soit car ce sont des contrats de longues durées qui ne sont pas sans conséquences.

Pour exploiter une centrale photovoltaïque, vous devez également signer un contrat avec ERDF pour qu'il vous rachète l'électricité produite par vos panneaux solaires. Ce contrat est d'une durée de 20 ans.

Les taux de rachat sont fixés par arrêté. Depuis le 4 mars 2011, le prix de rachat est fixé selon une formule et un coefficient. Ce coefficient est réajusté trimestriellement par région, en fonction du nombre d'installations photovoltaïques créées et de la production de ces installations. Ces tarifs sont différents suivant votre installation : intégrée au bâti ou non.

Pour connaître les tarifs de votre région : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Quels-sont-les-nouveaux-tarifs-d.html>